



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Réunion de la CLI
du CNPE de Saint-Alban – Saint-Maurice l'Exil
du 06 juin 2016

Compte rendu

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Compte rendu – Réunion de la CLI du CNPE de Saint-Alban – Saint-Maurice l'exil
du 06 juin 2016

PRESENTS

Nom	Prénom	Titre/Fonction
M. Allas	Thierry	Conseiller municipal Tupins et semons
M. Jouffrey	Marius	Dauphiné Libéré
M. Bacquenois	Xavier	EDF – Chef de mission sûreté
M. Bernon	Sandra	EDF – Chef de mission Communication
M. Boiton	Roger	Adj au Maire de Reventin-Vaugris
M. Bonnefoux	Richard	2 ^{ème} adjoint au Maire d'Ampuis
M. Bonnel	Claude	1 ^{er} Adjoint au Maire de Les-Haies
M. Bourson	Serge	Adjoint au maire de Chanas
M. Bowie	Stéphane	Chargé de mission gestion des risques, département de l'Isère
M. Buisson	André	Représentant de l'association Vivre ici
M. Catelon	Bernard	1 ^{er} Adjoint de Condrieu
M. Causse	Jean-René	Conseiller de l'ordre des médecins de l'Isère
M. Cecillon	Patrick	La Chapelle Villars
Mme Célard	Elisabeth	Présidente de la CLI de Saint-Alban Conseillère départementale du canton Vienne 2 Maire de Reventin-Vaugris
M. Chambon	Denis	Maire de Saint-Alban-du-Rhône

M. Charvet	Francis	Président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais
M. Dejerome	Alain	Adjoint au Maire de Saint-Clair-du-Rhône
Mme Delhomme	Marielle	Représentante du Maire d'Assieu
M. Desbordes	Roland	Président de la CRIIRAD
M. Descamps	Xavier	EDF – Mission SRE
M. Dubouis	Jean	Collège des experts de la CLI
M. Etienne	Michel	Sauvons notre futur
M. Evieux	Emmanuel	Syndicat C.F.D.T.
M. Freycenon	Michel	Adjoint au Maire de Maclas
M. Gabelle	Claude	SFEN Alpes
M. Genty	Philippe	Maire de Saint-Maurice-l'Exil
Mme Grandseigne	Annie	Conseillère municipale de Pelussin
M. Günther	Jean	AEPN
M. Hayart	Dominique	Adjoint à la mairie de Clonas s/ Varèse
M. Henriot	Patrick	Conseiller municipal Saint-Pierre-de-Boeuf
M. Idir	Riad	ASN
M. Laporte	Eric	Médecin de travail
M. Launé	Philippe	EDF – Mission technique
Mme Mariani	Françoise	Adjointe au Maire de Vérin
M. Nietto	Francis	Directeur du CNPE de Saint-Alban
Mme Parcinovic	Valentina	Stagiaire ASN

M. Pessemesse	Laurent	CGI CNPE
M. Poulénard	Sylviane	Adjointe CRIIRAD
M. Rault	Serge	Maire de St Pierre de Boëuf
M. Saulnier	Marcel	Adjoint au maire de Chavanay
M. Sauvajol	Bertrand	Interne en médecine du Travail
Mme Tallaron	Roselyne	Maire de Mallevall
M. Teyssier	Jean-Marc	1 ^{er} Adjoint au maire d'Agnin
Mme Thomines représentée par Mir Richard Escoffier	Marie	Cheffe de division ASN Lyon
M. Valverde	Pierre	Adjoint au Maire de Saint-Prim
Mme Xavier	Josiane	Présidente de l'association des amis de la réserve naturelle de l'île de La Platière
<u>Excusés</u>		
M. Banchet	Gérard	Maire d'Ampuis
M. Boffre	Lionel	Préfet de l'Isère
M. Binet	Erwann	Député de la 8 ^{ème} circonscription de l'Isère
M. Corompt	Thérèse	Maire de Condrieu
M. Curtaud	Patrick	Conseiller départemental du canton de Vienne 2
M. De Choudens	Henri	Président de l'institut des risques majeurs
M. Degrelle	Denis	Pref38-SIACEDPC_Bureau défense et sécurité
Mme Dugua	Isabelle	Maire de Les-Roches-de-Condrieu

M. Duranton	Robert	Conseiller départemental du canton de Roussillon Maire de Roussillon
Mme Gehin	Chantal	Présidente de la Fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature
Mme Girardon-Tournier	Lucette	Maire de Chonas-L'Ambellan
Mme Gouache	Florence	Sous-préfet de Vienne
M. Guiraud	Didier	Sous-Préfecture de Vienne
M. Kovacs	Thierry	Maire de Vienne
M. Lecocq	Yves	Maire de Pavezin
M. Martin	Serge	Syndicat C.G.T.
M. Metral	Patrick	Maire de Chavanay
M. Paraire	Daniel	Président de la Chambre du commerce et d'industrie Nord-Isère
Mme Peysselon	Valérie	Maire de Vérin
Mme Sherrer	Carine	Conseillère municipale Maire de Tupin et Semons

Ordre du jour

1. Introduction à la séance
2. Validation du CR de la CLI du 1^{er} février 2016
3. Bilan 2015 (ASN)
4. Projet de grand carénage
5. Budget prévisionnel de la CLI
6. Questions diverses

Relevé de conclusions

1. Introduction à la Séance

En introduction, Elizabeth Celard, Présidente de la CLI, salue l'assemblée.

Outre l'ordre du jour, Mme Celard indique que les points suivants seront abordés :

- point sur les mouvements de grève qui ont eu lieu dans les centrales, du fait du projet de loi El Khomri, à voir avec Mr NIETTO
- point sur la mise en place de groupes de travail relatifs au projet grand carénage, à l'instar des groupes de travail mis en place dans le cadre du DARPE, la constitution des groupes étant prévue pour septembre 2016.

Mme Celard précise par ailleurs que le sujet relatif à l'élargissement du PPI de 10 à 20 km n'a finalement pas été inscrit à l'ordre du jour car il n'y a pas d'éléments ni d'instructions assez précis sur ce sujet pour le moment, mis à part l'annonce ministérielle qui a été faite en avril 2016. Le sujet sera abordé lors d'une prochaine CLI, dans l'idéal au dernier trimestre 2016, vers fin octobre/début novembre.

2. Validation du compte rendu de la CLI du 1^{er} février 2016

Mme Célard propose d'adopter le compte-rendu de la CLI du 1^{er} février 2016, puisqu'aucune observation n'a été formulée.

Mme Celard propose de passer la parole à l'ASN pour sa présentation du bilan 2015.

3. Présentation de l'ASN : bilan 2015

Riad Idir, Inspecteur et Chargé d'Affaires à la Division de Lyon de l'ASN, en charge plus particulièrement du suivi de la centrale nucléaire de Saint-Alban - Saint-Maurice, présente le bilan 2015 de l'ASN relatif au suivi du site (voir présentation PPT).

Slide 2 – Le contrôle par l'ASN : Le contrôle de l'ASN se déroule en plusieurs temps. Tout d'abord il y a les inspections : l'ASN a réalisé 26 inspections sur la centrale de Saint-Alban.

Elle a également réalisé et, est en charge de l'inspection du travail, avec 11 jours de présence dédiés à la surveillance et au suivi de cette thématique. Parmi les 26 inspections thématiques, l'ASN a consacré 4 inspections aux chantiers, lors des arrêts des réacteurs n°1 et n°2. Au global le taux de présence de l'ASN sur la centrale nucléaire représente 72 jours. En terme de sûreté et d'événements significatifs, la centrale nucléaire a déclaré 30 événements significatifs pour la sûreté nucléaire dont 3 ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES ; 3 événements qui étaient dédiés à des thématiques de radioprotection ; et 3 événements significatifs pour l'environnement. Mr Idir précise que le nombre d'événements significatifs n'a pas de sens pris isolément. Ce que l'on peut dire c'est que les chiffres présentés correspondent à la situation habituelle d'une installation.

Slide 3 – L'évaluation de la sûreté nucléaire : Concernant l'évaluation et l'avis que porte l'ASN sur la sûreté nucléaire qui est réalisée par la centrale, le diaporama réalisé l'an dernier a été repris, en replaçant le contexte de ces dernières années sur le suivi de la centrale de Saint-Alban. Fin 2008, l'ASN avait constaté que la centrale sortait d'un programme de travaux qui était particulièrement important avec des visites décennales. En 2009-2011, il a été constaté quelques lacunes qui se sont confirmées lors des années suivantes, le site avait été alors placé sous surveillance renforcée. Le 8 mars 2013, un événement marquant pour l'ASN est survenu, il s'agit de la visite par le directeur général de l'ASN qui s'est rendu sur la centrale de Saint-Alban pour constater les progrès réalisés entre 2011 et 2013. Ce que l'ASN avait considéré à l'époque, c'est que les performances du site notamment en matière de sûreté nucléaire avaient rejoint l'appréciation générale que portait l'ASN sur les performances des centrales nucléaires, la centrale a « rejoint le peloton ». Aujourd'hui, ce qui est constaté, c'est que la centrale de Saint-Alban a continué dans cette voie. Ceci doit être poursuivi, notamment afin de maintenir les efforts qui ont été réalisés durant toutes ces années.

Slide 4- Avis global sur le site en 2015 : Globalement, sur quelques thématiques parmi tout le travail réalisé par l'ASN, trois d'entre elles sont ici mises en valeur, étant donné qu'elles ont été suivies de plus près : la sûreté nucléaire, l'environnement, et la sécurité au travail.

En matière de sûreté nucléaire (1^{ère} thématique), l'ASN rejoint l'appréciation qui a été faite ces dernières années, les performances globales rejoignent ainsi les performances des centrales nucléaires au niveau national. Une démarche de fond a été engagée, les résultats de la centrale sont satisfaisants et des progrès notables ont été accomplis en matière de respect des spécifications techniques d'exploitation, notamment en matière de réalisation d'essais périodiques, ce qui n'est pas évident à réaliser. En tout cas, l'ASN n'a pas noté de problématiques particulières sur ces deux points. Des actions significatives ont été déployées concernant les analyses de risques préalables à la réalisation des activités et à la réalisation des essais périodiques en fonctionnement. L'ASN suit particulièrement ces actions, et effectivement, la centrale les a mis en œuvre. L'ASN suit également de près la résorption de l'intégration du préventif et l'intégration documentaire relative aux modifications matérielles. La centrale transmet régulièrement à l'ASN un état des lieux de l'intégration des modifications matérielles et documentaires qui doivent être encore réalisées d'ici l'arrêt du mois de juillet.

En matière d'environnement (2^{ème} thématique), les performances rejoignent l'appréciation générale des performances que porte l'ASN sur EDF : les performances sont satisfaisantes en matière de rejet, l'organisation définie et mise en œuvre afin de respecter les exigences réglementaires est satisfaisante du point de vue de l'ASN. L'ASN a simplement noté des lacunes en matière de prise en compte des études du risque incendie, notamment concernant celle réalisée en 2010. Ceci a conduit à un départ de feu dans la laverie de la centrale, ce qui a eu pour conséquence de la mettre hors service. Cette laverie est en cours de rénovation. L'ASN a également souligné que la centrale devrait avoir une meilleure anticipation dans la transmission des dossiers aux autres services de l'état. En matière de police de l'eau notamment, l'ASN a constaté qu'il y avait eu « des difficultés à se parler ».

Ce point avait été souligné par l'ASN, des échanges avec les responsables de la centrale ont eu lieu à ce sujet.

En matière de sécurité du travail (3^{ème} thématique), là c'est l'Inspection du Travail qui parle, les résultats en matière d'hygiène et de sécurité au travail sont un peu moins satisfaisants. Toutefois des résultats opérationnels en matière de radioprotection ont été globalement satisfaisants sur les deux arrêts de réacteurs, malgré quelques disparités qui ont été observées sur le terrain lors des inspections. Par ailleurs, le taux de fréquence est en baisse depuis la 5^{ème} année consécutive et aucun accident grave n'a été déploré en 2015.

Slide 5 – Perspectives 2016 : En matière de perspectives 2016, l'ASN attend de la centrale, que les relations se déroulent de la meilleure manière possible lors des prochains dossiers avec les différents services de l'Etat (quels qu'ils soient), afin que ces derniers puissent avancer de manière satisfaisante. Dans la perspective du début prochain de l'arrêt, l'ASN attend également que les travaux de rénovation de la laverie soient à la fois satisfaisants et permettent un redémarrage de celle-ci dans les meilleures conditions possibles. Ce dossier est suivi près. Par ailleurs, le site est en train de basculer vers un nouveau système d'information, le SDIN. Le basculement d'un ancien système d'information à un nouveau doit être suivi avec attention. L'ASN s'assure que la centrale réalisera ce basculement de la meilleure manière possible, toujours en maintenant comme prioritaire la sûreté nucléaire. La centrale travaille beaucoup sur ce point et l'ASN le constate régulièrement. Un focus avait d'ailleurs été fait en réunion bilan. L'ASN continuera bien sûr à maintenir sa vigilance sur les actions de redressement, en lien avec l'effort qui a été mis en œuvre depuis plusieurs années, notamment au cours de la prochaine visite partielle qui débutera cet été. L'ASN souligne qu'en parallèle de cette visite partielle, la centrale a un challenge important à relever : la préparation de la 3^{ème} visite décennale du réacteur n°1 qui débutera en 2017. Cela génère une part importante de travail supplémentaire, afin d'absorber à la fois les actions liées à la visite partielle et celle liées à la préparation de la visite décennale, ce qui n'est pas anodin.

Conclusion : Mr Idir conclue en indiquant que ce sont ces grandes thématiques qui ont été présentées et discutées lors de la réunion bilan avec l'exploitant.

Elizabeth Celard demande à l'Assemblée s'il y a des questions suite à cette présentation.

Question de Michel Etienne (association « Sauvons notre futur ») : J'ai une question sur le thème de la sûreté nucléaire. Vous avez évoqué la résorption du préventif en mettant une date butoir en juillet 2016, c'est donc une demande de l'ASN, j'aurai voulu connaître la réponse d'EDF sur ce sujet ?

Réponse EDF – Francis NIETTO (Directeur du CNPE de Saint-Alban) : Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs. Question toute légitime, effectivement dans le passé, enfin depuis 2011, on a remis sur pied l'organisation ainsi qu'un pilotage rigoureux, et on a obtenu de très bons résultats. Depuis maintenant plus de 2 ans le prescriptif est à jour, il est piloté très sérieusement. En ce qui concerne le préventif que vous citez, tout cela fait partie du prescriptif, celui-ci est en ligne, il y a zéro retard, je peux vous le confirmer. En ce qui concerne la mise à jour de la documentation, il y a toujours des modifications de documentations qui sont faites à posteriori. La centrale avait accusé un retard l'an passé, aujourd'hui il n'y a plus de retard. C'est l'engagement qu'on avait pris avec l'autorité de sûreté. Toutefois, il faut savoir que lorsqu'on procède à des modifications, la mise en exploitation ou la réalisation d'essais se fait dans des délais qui peuvent être différés, sur une maille mensuelle, annuelle, voire au-delà, en fonction des cycles. C'était en l'occurrence ce type de document qui devait être mis à jour.

Question de Patrick Henriot (Conseiller municipal à St Pierre de Bœuf) : vous dites « 30 événements significatifs pour la sûreté nucléaire c'est un chiffre normal ». Or cela peut

paraître élevé non, 30 évènements ? C'était une première question, j'en ai une deuxième concernant l'incendie. Je ne sais pas si l'incendie a vraiment été pris en compte dans une centrale nucléaire. On n'était pas très performant dans le gardiennage, on a embauché une gendarmerie. Quand est-ce qu'on embauche des pompiers pour pallier au risque incendie ?

Réponse de Richard Escoffier de l'ASN : La France est un pays qui a fait le choix d'être très exigeante vis-à-vis de ses exploitants sur la déclaratio des évènements et le retour d'expérience. C'est-à-dire que la maille de déclaration des évènements est très volontaire en France, c'est pour ça que lorsque l'on regarde à l'aulne des autres pays, il y a plus d'évènements sur les centrales françaises. Qu'est ce qui est positif dans le fait de détecter et de déclarer beaucoup d'évènements ? C'est parce qu'à chaque évènement il y a une obligation de réfléchir à pourquoi l'évènement s'est produit et l'exploitant doit se poser les questions suivantes : qu'est-ce qui s'est passé ?, qu'est-ce qui a conduit à cet évènement ?, et, quelles sont les mesures que l'on va prendre pour éviter que l'évènement ne se reproduise ? Il y a une obligation, présente dans l'arrêté INB, qui impose de rendre un rapport à l'autorité de sûreté au bout de deux mois, dans lequel l'exploitant explique pourquoi l'évènement s'est produit ainsi que les mesures prises afin que cet évènement ne se reproduise pas. C'est vrai qu'il y a beaucoup de petits évènements, mais ceux-ci permettent de faire progresser la sûreté et sont aussi une preuve de transparence. Evidemment il ne faut pas avoir une installation pour laquelle le nombre d'évènements augmente sans arrêt, cela voudrait dire que les attitudes se relâchent ou que les systèmes sont défaillants, il ne faut pas non plus se féliciter trop vite d'une baisse du nombre d'évènements. A contrario, pour une installation où il n'y aurait pas d'évènement du tout, on pourrait s'interroger sur la capacité de l'exploitant à détecter les anomalies et à en référer à l'autorité de sûreté.

Le nombre d'évènements n'est donc pas un indicateur direct d'un niveau de sûreté, c'est un indicateur parmi d'autres indicateurs, et il faut l'apprécier avec circonspection, tant à la hausse qu'à la baisse. Ce que voulait dire Mr Idir, c'est que le nombre d'évènements du CNPE de Saint-Alban se situe dans l'ordre de grandeur des autres centrales, ce qui n'est donc pas particulièrement préoccupant ni dans un sens ni dans l'autre. Parmi les autres indicateurs, on regarde la proportion d'évènements qui ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES. Dans le cas de Saint-Alban, il y en a deux, ce qui est relativement peu comparé à d'autres installations. C'est donc un nombre d'évènements qu'il faut prendre comme un indicateur parmi d'autres et il ne faut surtout pas faire de raccourci en disant « beaucoup plus d'évènements = les centrales sont moins sûres » ou vice-versa « moins d'évènements = elles sont plus sûres ». Dans les deux sens, je suis toujours très prudent sur cet indicateur. Concernant le risque incendie, je vais laisser la parole à Mr Nietto.

Réponse de Mr NIETTO – EDF : Si vous permettez je vais également apporter ma vision. Je partage pleinement ce que vous avez dit. Concernant la sûreté, ce qui est en jeu au quotidien c'est d'avoir des gens formés, professionnels, et totalement transparents. Quand il y a la moindre difficulté, la moindre lacune, on la détecte, on la déclare, on l'analyse, on en tire les enseignements. On est dans des boucles permanentes d'amélioration. C'est ce qui fait une bonne sûreté : transparence, qualité, rigueur d'exploitation, retour d'expérience. Un bon exploitant doit être « câblé » ainsi. Afficher des résultats fallacieux en disant « on ne déclare pas », ce serait une faute majeure, cela je n'en veux surtout pas. On travaille sur notre qualité d'exploitation, on envoie les faits en termes de sûreté. Concernant la maîtrise du risque « arrêt automatique du réacteur », Saint-Alban était dans les meilleurs du parc pendant les 4 ans et demi passés. On a eu une défaillance matérielle derrière, on l'a traitée, on a refait un an sans avoir d'« arrêt automatique du réacteur ». On le voit sur la production : meilleur « Kd » (coefficient de disponibilité) depuis plus de 10 ans en termes de production. Tout ceci c'est le fruit du travail sur les hommes et sur la machine en termes de performances. Ceci concernait le 1^{er} point.

Concernant le point lié à l'incendie, Mr Henriot, vous savez très bien qu'à la conception, le risque incendie a naturellement été pris en compte. Le risque majeur sur une centrale nucléaire c'est en effet l'incendie. Comme dans toute grosse industrie, ce risque est pris en compte à la conception, via la sectorisation, la diversification du matériel, etc... Si ça peut intéresser l'auditoire on pourra présenter ce sujet. Nos équipes sont habilitées en 1^{ère} et 2^{ème} intervention pour sectoriser, c'est-à-dire isoler l'endroit où il y a eu le départ de feu, « claquer » les premiers extincteurs, et ensuite accompagner des sapeurs-pompiers dont c'est le métier. C'est toujours le choix qui a été fait par EDF. D'autres exploitants n'avaient pas fait ce choix, ils y viennent aujourd'hui. Il y a une vraie synergie, on réalise plusieurs exercices par an avec des sapeurs-pompiers. On a à demeure un officier sapeur-pompier qui est là et qui nous fait progresser au quotidien. C'est notre choix, en tout cas c'est le choix d'EDF.

Elizabeth Celard : Merci pour toutes ces informations, si vous avez d'autres questions, et s'il n'y en a pas, je propose que l'on passe au point suivant. Merci Mr Idir, on laisse la parole à Mr Nietto pour la présentation du sujet suivant concernant les travaux relatifs au grand carénage.

4. Projet grand carénage

Introduction de Mr NIETTO (EDF) : On a souhaité vous présenter le grand carénage. Cela fait plusieurs mois, on peut dire plus d'un an qu'on parle du milliard d'euros investi sur nos deux réacteurs de Saint-Alban, en vue de prolonger leur exploitation à 40 ans dans un premier temps, voire au-delà par la suite. Sachant que ce n'est bien entendu pas EDF qui décide d'aller au-delà des 40 ans, c'est bien sur la base d'inspections, de contrôles que l'autorité de sûreté se positionne. Je vais laisser Mr Launé vous présenter en détail tout ce que nous allons faire. Nous avons commencé à anticiper un certain nombre de modifications, tranches en marche qui intègrent et font s'améliorer significativement le niveau de sûreté : c'est le 1^{er} objectif. On va renouveler du matériel étant donné que le matériel actuel a un certain âge en terme de performance et on va le remplacer par du matériel d'aujourd'hui, « high tech ». On a également tiré profit des retours d'expérience en vue d'améliorer nos performances de production. Philippe Launé, chef de mission « grand carénage » a préparé l'ensemble des dossiers ainsi que leur jalonnement, il va vous faire cette présentation.

Philippe Launé (EDF) : Bonjour à tous, Francis Nietto a tout dit, je vais vous présenter le grand carénage, ses objectifs, puis je ferai un petit focus sur les modifications VD3 que l'on va intégrer en 2017. On a déjà commencé mais le point d'orgue sera en 2017-2018, avec les visites décennales des 2 tranches.

Slide 2 - Objectif du grand carénage : L'objectif est clair et affiché, c'est obtenir l'autorisation de la part de l'ASN de prolonger la durée de fonctionnement du parc existant, et en particulier Saint-Alban, au-delà de 40 ans. « VD3 » c'est la 3^{ème} visite décennale, ça représente une durée de 30 ans, l'investissement consenti est bien dans cet objectif. On considère à travers notre programme « stratégie groupe » que c'est un atout, car 2030 c'est au niveau du groupe EDF-SA. Cela rentre dans le thème « rééquilibrer le mix de production en accélérant le développement des EnR », mais surtout le grand carénage c'est garantir la sûreté et la performance du nucléaire existant. On s'inscrit donc dans cet objectif de groupe pour réaliser le grand carénage.

Slide 3 – Un programme industriel majeur (1/2) : De quoi est constitué ce programme ? Au niveau global EDF, et non spécifiquement à Saint-Alban, pour Saint-Alban on fera un

focus un peu plus particulier tout à l'heure. Le programme industriel du grand carénage est constitué :

- 1) D'actions de maintenance et de remplacement de gros composants. Ces actions sont déjà engagées mais on va les poursuivre dans les 3 ans qui viennent, en particulier lors des visites décennales. Celles-ci représentent en effet des arrêts assez longs et nous permettent de faire ces grosses modifications.
- 2) Des investissements réguliers sont réalisés au fil des arrêts annuels de tranche, avec des durées différentes, on verra le cycle pour Saint-Alban tout à l'heure. Il y a donc des opérations de maintenance qui sont programmées lors des visites partielles et des visites décennales, cela fait partie du préventif dont on parlait précédemment.
- 3) A l'occasion de ces révisions décennales, il y a des modifications qui sont associées aux réévaluations des niveaux de sûreté. Je vous expliquerai le mécanisme qui concourt à réévaluer cette sûreté et donc à générer un certain nombre de modifications.

Slide 4 - Un programme industriel majeur (2/2) : En plus de ce mécanisme qui est législatif et donc obligatoire, il y a eu aussi le retour d'expérience de l'accident de Fukushima qui a eu lieu en 2011. Une partie des travaux avait déjà été programmée au titre de ces réévaluations de sûreté. Je rappelle que Fukushima c'est pour nous 4 enseignements majeurs :

- 1) Renforcer la protection contre les agressions externes.
- 2) Renforcer l'appoint en eau et en électricité (à Fukushima ils ont eu une coupure complète de leur source externe de production d'électricité et d'appoint en eau pour les piscines de combustibles pour les réacteurs, etc...).
- 3) Limiter les rejets en cas d'incident et d'accident (si on est obligé d'aller jusqu'à cet accident).
- 4) Renforcer l'organisation de crise que l'on met autour et les moyens associés : vous avez entendu parler de la FARN, la Force d'Action Rapide Nucléaire qui est maintenant opérationnelle sur tous les sites.

Ce sont ces 4 enseignements qui sont venus compléter le programme de réévaluation de sûreté lors des visites décennales.

Slide 5 – Contenu du programme pour les CNPE 900, 1300, 1450 MW : Concernant le contenu du programme pour tous les CNPE, il se divise en 4 points :

- 1) Post-Fukushima : on va construire des diesel de type post-secours, ainsi qu'un centre de de crise local, on va créer des sources d'eau diversifiées pour le refroidissement ultime, et puis on va améliorer la robustesse aux agressions extrêmes.
- 2) Les arrêts de tranche : il s'agit des visites décennales 1300, 900, ainsi que des visites partielles qui sont des arrêts un peu plus courts, qu'on a vu d'ailleurs en 2016 sur Saint-Alban.
- 3) La maintenance ou le remplacement des composants, s'ils sont considérés comme ne tenant pas la durée de vie postulée du site. Cela concerne : les générateurs de vapeur, les alternateurs, les transformateurs, l'enceinte (on ne remplace pas l'enceinte mais on la renforce), les tambours filtrants situés sur la source froide en station de pompage pour filtrer l'eau, celle du Rhône en l'occurrence pour Saint-Alban, les internes de cuves, et puis, tout ce qui est relatif à la tuyauterie et la robinetterie.
- 4) Les projets dit patrimoniaux, donc issu de la réévaluation de sûreté, cela concerne tout ce qui est source froide ainsi que la robustesse et la fiabilité de cette source. Cela concerne également les « grands chauds » et « grands froids », on rentre là dans le sujet des « agressions externes et extrêmes », avec des valeurs de température qui sont aussi réévaluées en fonction des changements climatiques que l'on connaît. Parmi les projets patrimoniaux, on trouve également les sujets liés à l'inondation, interne et externe. La protection de site fait aussi partie des intérêts de la sécurité nucléaire au sens de la loi, ainsi que l'informatique et les télécoms. Leur conception date des années 70/80, il faut donc se remettre à niveau de ce côté-là, et apporter de nouvelles fonctionnalités en salle de commande, pour les opérateurs essentiellement. Associé à cela, il y a forcément

l'immobilier et la logistique de site qui doivent suivre.

Slide 6 – Saint-Alban, un des 1^{ers} sites à ouvrir la voie : Si on particularise un peu pour Saint-Alban, c'est un des premiers sites à mettre en œuvre la 3^{ème} décennale pour les réacteurs 1300. Les réacteurs 900 sont déjà un peu plus anciens, ils ont donc déjà passé la 3^{ème} décennale. Il y a Paluel en Normandie qui a commencé sa visite décennale, ainsi que Cattenom à l'est de la France, Saint-Alban est le 3^{ème} site à réaliser cette visite.

Slide 7 – Les chiffres clés de la modernisation (2015-2018) : Concernant les chiffres clés sur une période un peu plus courte pour nous (2015-2018), 2 tranches sont concernées, sur cette durée-là. Cela représentera plus de 400 jours d'arrêt, 300 modifications d'installations (cumulées sur les 2 tranches), 3 millions d'heures travaillées en 2017 et 2018 qui sont les deux années « décennales », jusqu'à 3000 intervenants (le pic d'intervenants pour le moment sur le site était à peu près de 1100-1200 personnes simultanément présentes sur le site, vous voyez donc qu'on fait un « step » important en terme de nombre d'intervenants simultanément présents, et puis le fameux milliard d'euros d'investissements sur cette période.

Slide 8 – Les grande échéances du site de Saint-Alban : Nos échéances commencent en 2016, puisque la visite partielle de la tranche 2 aura lieu en juillet/août 2016, et un recouplage est prévu à la mi-septembre. En 2017 c'est la 1^{ère} décennale donc la VD3 - tranche 1, suivie par la VD3 tranche 2 en 2018, il y a un petit arrêt de simple rechargement en tranche 1 en fin d'année 2018, il y a une autre visite partielle tranche 2 en 2019, puis une visite partielle en 2020 pour la tranche 1. Après on reprend le cycle, en 2021 visite partielle ASR (arrêt simple rechargement) qui est le cycle normal pour un 1300 jusqu'aux prochaines décennales VD4.

Slide 9 - Une approche graduée vers un objectif : Notre approche a été graduée pour ce grand carénage (cf. les 4 cercles concentriques sur le diaporama). On a commencé par les extérieurs du site, géographiquement c'est assez significatif.

- 1) On s'est ainsi préoccupé de la logistique tertiaire, à la fois pour les agents EDF mais aussi pour accueillir les prestataires qui viendront travailler sur le site.
- 2) On s'est préoccupé des infrastructures industrielles qui améliorent les accès, les contrôles du site (je vous ai parlé tout à l'heure des 3000 intervenants, à comparer aux 1100-1200 qu'on a connu en pic jusqu'à maintenant).
- 3) L'anticipation des modifications : si vous venez sur le site vous verrez qu'actuellement il y a pas mal de grues, on a déjà commencé, on en est donc à peu près dans ce cercle là.
- 4) Concernant le centre, le point d'orgue sera nos modifications lors des VD3 en 2017 et 2018, avec comme objectifs évidemment de fiabiliser nos machines ou de les moderniser quand il s'agit d'un remplacement. Notre enjeu ensuite, ce sera de les maintenir en parfait état pour le reste du fonctionnement de la tranche, et puis, dernier objectif : réussir le programme d'investissement, réussir le grand carénage. Un milliard d'euros, ce n'est pas rien, il faut aussi respecter la trajectoire budgétaire associée, et être digne de cet investissement, et, de l'investissement de l'entreprise dans l'outil de production.

Slide 10 – Logistique tertiaire : quelques réalisations / Infrastructures industrielles : Pour ceux qui passent devant la centrale, vous avez vu ces nouveaux bâtiments, on parle là de logistique tertiaire (cf. 1^{er} cercle vert sur le slide 9). On est maintenant depuis fin février installé et regroupé dans un bâtiment qu'on a nommé « le Pilat » : 10 000 m², 620 personnes qui y travaillent. On s'est doté d'un Campus Formation qui a été inauguré il n'y a pas très longtemps non plus, un lieu dans lequel on est susceptible de dispenser un certain nombre de formations. Il s'agit de formations assez pratiques puisqu'il y a aussi un hall présent dans ce bâtiment. On ne le voit pas bien sur la photo mais sur la droite il y a un hall « maquette » dans lequel se trouve un certain nombre de dispositifs mécaniques, électriques, chimiques, divers métiers... qui permettent de faire le geste d'entraînement

avant d'aller sur la tranche réaliser le « vrai » geste de maintenance. Par ailleurs, actuellement on est en train de rénover le bâtiment interentreprises, c'est un lieu de restauration pour les entreprises, un lieu où il y a aussi un certain nombre de vestiaires, de box, qui leur permettent de travailler dans de bonnes conditions. Les travaux et la mise à disposition de ce bâtiment seront échelonnés entre fin juin et début septembre 2016, cela sera prêt pour la 3^{ème} décennale. En venant de Saint-Maurice, vous voyez aussi un grand parking, qu'on a appelé parking « Pivoz ». Celui-ci a augmenté notre capacité de parking de 1800 places, à cumuler avec le parking à côté du poste d'accès principal. On a construit également un Poste d'Accès Secondaire à côté, en regard du parking, ce qui permet de diviser en deux les flux, et d'accueillir davantage de personnes en même temps, en les contrôlant de la même manière bien évidemment. On a dû se doter également d'une boucle 20 kV, prise sur un poste à Saint-Clair du Rhône, qui nous alimente en électricité de l'extérieur via le fournisseur ENEDIS. C'est donc 20 kV, 8 MegaWatts, souscrits sur ce réseau là, ce qui nous permet d'alimenter tous les bâtiments tertiaires, en particulier ceux que je viens de vous citer. Cela permet également de libérer un petit peu de puissance pour les nouvelles réalisations et les nouvelles modifications. Voilà pour ce qui est de la logistique tertiaire industrielle.

Slide 11 – Remplacement et maintenance gros composants : En termes de maintenance et de remplacement de gros composants, je vais citer les composants les plus emblématiques :

1) On va remplacer le dernier pôle du transformateur principal de la tranche 2 cet été, étant donné que c'est programmé sur la visite partielle en 2016, ce qui va nous redonner des marges de fonctionnement « grand chaud ». Cette nouvelle technologie permet en effet de fonctionner à une température extérieure plus élevée, ou plutôt de moins s'élever en température, cela améliore la fiabilité de ce transformateur principal.

2) On va également remplacer lors de la visite décennale les réchauffeurs basse pression, on l'a déjà fait en tranche 2, on va le faire en tranche 1 en 2017 (cf. photo de gauche, vous voyez que la manutention est assez délicate, mais on l'a déjà fait une fois, c'est une photo de Saint-Alban).

3) le groupe turbo-alternateur va aussi subir un certain nombre de maintenance avec les permutations du rotor de l'alternateur, le remplacement des bornes du stator, puis une visite complète du corps BP (basse pression) de la turbine. Si vous voulez vraiment voir un groupe turbo alternateur de l'intérieur, ce sera le moment pendant la VD3.

4) En terme d'informatique et de contrôle commande on va aussi moderniser de manière assez globale le contrôle commande. En effet, tout ce qui est numérique, qui concourt à la protection du réacteur (qu'on appelle le « RPR » pour ceux qui connaissent), du contrôle de sa puissance et de la maîtrise de la réactivité « RPN, RGN » tout ça va être changé par une nouvelle technologie numérique, à l'identique certes mais qui viendra apporter un certain nombre de fonctionnalités (maintenance en ligne, maintenance modernisée sur ces installations). La salle de commande aussi va être également assez fortement modernisée, au-delà du mobilier, les panneaux d'alarmes, les panneaux de commande pour les opérateurs vont être remplacés. A tel point que pendant un moment les opérateurs vont être un peu « déportés » de cette salle de commande, avec je vous rassure, toutes les modalités de pilotage qui seront à leur disposition, mais qui permettront aussi de faire les travaux sans les déranger en salle de commande. Cela représente les points emblématiques de tout ce qui est maintenance et remplacement de gros composants, mécaniques et électroniques.

Slide 12 – Modifications issues du retour d'expérience de Fukushima : Concernant le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, le thème « Renforcer l'appoint en électricité » correspond aux Diesels Ultime Secours. Les marchés ont déjà été passés, avec Westinghouse pour la partie électromécanique, et, Demathieu et Bard pour la partie Génie Civil. Ils sont déjà venus plusieurs fois sur le site, l'ouverture du chantier de Génie Civil se fera tout début septembre 2016, avec l'engagement de mise en service au 31/12/2018 (cette date est une prescription technique, une décision de l'autorité de sûreté nucléaire).

On va avoir deux bâtiments qui vont quasiment se construire en parallèle, puisqu'ils n'ont qu'un mois de décalage, les permis de construire ont été déposés très récemment. Dans le cadre du renforcement de l'appoint en eau, on a aussi l'ambition de faire un appoint ultime en eau. Pour Saint-Alban, ce sera un pompage en nappe, à travers un forage d'une trentaine de mètres, ce qui permettra d'aller chercher l'eau de la nappe afin de l'utiliser en cas d'ultime secours. C'est une diversification des sources d'approvisionnement en eau pour la tranche, les travaux commenceront en 2018. Concernant le thème « renforcer l'organisation de crise et les moyens associés », un centre de crise local est prévu. Ce centre nous permettra de gérer une crise si elle survient malheureusement, on a prévu de commencer les travaux en 2022. Etant donné qu'il y a un certain nombre de sites, Saint-Alban se situe plutôt à la fin de la réalisation concernant la construction des centres de crise. Un certain nombre de sites ont déjà commencé à construire ce centre, en particulier Flamanville. Il y a plein d'autres modifications, je ne vous les ai pas toutes listées, elles sont généralement programmées lors des arrêts de tranche ou tranche en marche, selon leur typologie. Elles sont évidemment réalisées en conformité avec les échéances qui sont prescrites par les décisions de l'ASN, c'est-à-dire les échéances de juin 2012 et de fin janvier 2014. L'ASN prescrit un certain nombre de dates et d'échéances à ne pas dépasser, donc on se conforme strictement à ces échéances. Parmi les modifications, j'en ai citées quelques unes dans ma présentation, mais elles ne sont pas toutes là : on a déjà mis un certain nombre de groupes électrogènes de secours, ils ne sont pas de la puissance du Diesel de type secours dont la photo figure en bas à droite. On a fait quelques piquages sur nos circuits, qui permettront à la Force d'Action Rapide Nucléaire de se connecter sur notre installation sans problème, on a mis en place des antennes satellites pour pouvoir communiquer par satellite puisqu'on sait bien que les télécoms c'est vital et crucial en cas de crise, des puisards basiques, une détection de présence de fuite de la cuve en cas d'accident, etc... Tout cela est réalisé ou en cours de réalisation aux échéances prescrites.

Slide 13 – Réexamen de sûreté à l'occasion des 3^{èmes} décennales : Concernant le mécanisme qui génère les modifications dites VD3, il s'agit d'un arsenal législatif qui part du Code de l'environnement, c'est-à-dire de l'ex-loi TSN et du décret de procédure de 2007. Celui-ci nous demande tous les 10 ans de faire un réexamen de sûreté de notre installation. Le réexamen de sûreté consiste à faire :

1) L'examen de conformité des tranches : je parle à la place de l'ASN mais « est-ce que vous pouvez nous garantir que la tranche est conforme au référentiel initial », cela comporte un certain nombre de thèmes qu'il faut « scanner » et démontrer à l'ASN à travers des documents, des contrôles et puis des preuves que les tranches sont bien conformes au référentiel.

2) Il faut aussi démontrer à l'ASN qu'on est, à travers le programme de maintenance, susceptible de maîtriser le vieillissement de nos matériels, il y a donc un mécanisme assez lourd et assez profond qui nous permet de réexaminer, matériel par matériel si nos programmes sont bien appliqués et bien adaptés à la maîtrise du vieillissement de ce site.

3) Enfin il y a la réévaluation de sûreté, qui comprend encore une fois un certain nombre de thèmes. Je vais vous lire ce qui est un extrait du Code de l'environnement : « l'exploitant d'une installation nucléaire de base procède périodiquement au réexamen de la sûreté de son installation, en prenant en compte les meilleures pratiques internationales, cela doit lui permettre d'apprécier la situation de l'installation au regard des règles qui sont applicables, d'actualiser l'appréciation des risques et inconvénients », etc.... C'est un exercice qui concourt à travers les 2/3 thèmes que je vous ai mis sur ce slide, il y en a évidemment beaucoup plus qui génèrent un certain nombre de modifications de l'installation pour toujours plus de sûreté, avec un référentiel et des exigences toujours en augmentation. Pour le thème 1) « Conformité des installations », on a par exemple, l'amélioration de la conception des ventilations, de l'îlot nucléaire, et des filtrations de l'iode.

Pour le thème 2) « Meilleure prise en compte des agressions », cela est lié au changement climatique, il fait de plus en plus chaud, on a donc pris un référentiel plus élevé en termes de températures caniculaires. Cela implique donc un certain nombre de modifications

relatives à l'amélioration de la ventilation des bâtiments électriques. Les agressions cela concerne aussi l'explosion, on est en train de traiter cela en ce moment, via la modification des parcs à gaz (les parcs à gaz ce sont des bouteilles d'hydrogène ou d'azote qui sont stockées et qui servent au fonctionnement de l'installation). On essaye de les protéger à la fois d'une explosion de la bouteille elle-même, mais aussi de l'agression de cette bouteille par un projectile extérieur. Ce sont essentiellement des casemates en béton qui nous permettent de vraiment maîtriser ce risque mieux qu'avant. Concernant tout ce qui est vent extrême, projectiles, on « barraude », on met en cage un certain nombre de dispositifs qui naturellement sont à l'extérieur. Cela concerne les tuyauteries, les réfrigérants, « eau-air », situés par définition à l'extérieur et qui pourraient être agressés par un projectile emmené par un vent extrême (on parle d'une tornade), ce qui remet potentiellement en question le matériel important pour la sûreté.

Enfin, le thème 3) concerne la « prévention et la mitigation des accidents graves », là on est dans une phase vraiment ultime d'accident et de gestion de l'accident : détecter le percement de la cuve ; ventiler et secourir. Cela concerne l'espace entre enceintes, vous savez que sur le 1300 on a 2 enceintes, sa ventilation et son confinement sont importants vis-à-vis des rejets, etc...

Je ne vous ai pas cité tous les thèmes, mais tout ça représente environ 100 à 150 modifications par tranche.

Question de l'Assemblée : La mitigation, vous pouvez nous expliquer ce que c'est ?

Réponse de Philippe Launé (EDF) : La mitigation, c'est la maîtrise des conséquences d'un accident grave, c'est la diminution des probabilités d'occurrence, et surtout sur les effets potentiellement produits derrière.

Mr Launé poursuit sa présentation :

Slide 14 – Modifications en cours : Sur ce slide, je vous ai mis un certain nombre de modifications en cours. Encore une fois elles n'y sont pas toutes, on ne les a pas toutes commencées non plus. On a fait les travaux d'isolation de ventilation de la pince-vapeur (photo en haut à gauche), dans laquelle se trouvent les circuits secondaires, l'îlot nucléaire. Il s'agit des circuits eau-vapeur, qui par définition chauffent assez forts, on a donc amélioré cela. Concernant les protections « Grand vent extrême » je vous parlais de barraudage ce n'est pas une vue de l'esprit pour le coup (cf. photo de Saint-Alban en haut à droite). Ces protections ont été installées au-dessus des diesels de tranche, c'est le « barraudage » qui nous permet de se protéger. Derrière, vous voyez qu'il y a des réfrigérants, c'est comme sur votre voiture, ce sont des radiateurs « eau-air », ces protections permettent donc de les protéger de projectiles transportés par une tornade. Beaucoup de modifications ont été réalisées autour des ventilations, avec des groupes froid qu'on va mettre sur le toit du bâtiment électrique (photo au milieu à gauche), ce qui va nous permettre de mieux réfrigérer ces locaux en cas de température caniculaire prolongée. Idem pour les locaux électriques et les diesels (photo au milieu à droite), il s'agit ici d'un groupe froid de ventilation sur le toit du Diesel. Sur la photo en bas à gauche, on peut voir la modification liée à la rénovation des parcs à gaz dont je vous parlais, avec un casematage des bouteilles desservant le procédé. Enfin la photo en bas à droite concerne la modification liée à l'ajout d'un certain nombre de seuils que l'on a mis devant les portes au niveau 0 (au niveau de la plate-forme). Ces seuils nous permettent de nous prémunir d'hypothèses d'inondations issues de pluies de fortes intensités. Il s'agit là vraiment de la plus forte intensité de pluies, c'est deux fois l'instruction ministérielle de 1977, et cela est concomitant en plus avec une hypothèse de bouchage de des réseaux d'évacuation du site. On a donc pris des hypothèses très conservatives. Cela conduirait à avoir 10-15 cm sur la plate-forme, idem s'il y a des gros réservoirs d'eau qui « s'effacent » sous l'effet d'un séisme. Vous voyez les hypothèses que l'on prend, néanmoins, on se prémunit quand même de ce risque d'inondation, et d'entrée de l'eau dans les bâtiments, à travers ces seuils. Ces seuils sont de natures différentes, il peut

s'agir de seuils en béton ou de protections mobiles qui s'abaissent (cf. les barrières rouges sur la photo en bas à droite) : dans ce cas là, du fait de la présence de portes qui doivent s'ouvrir et de voies ferrées, cela n'était pas extrêmement facile à protéger avec des seuils en béton, on a donc préféré des dispositifs mobiles pour se protéger.

Slide 15 : Je terminerai avec l'image un peu classique que certains d'entre vous ont déjà vu, c'est la physionomie du site, « Saint-Alban vu d'avion », cette photo doit dater de 2013 ou 2014, avec ce que l'on a déjà construit et ce que l'on va construire. Je vous ai parlé de tout ce qui est tertiaire (parking, poste d'accès secondaire), on aura également dans le futur un magasin relais afin de permettre aux camions de décharger à l'extérieur du site sans devoir fatalement rentrer dans le site. Les routiers à chaud que l'on va refaire aussi, toutes les modifications post-Fukushima, les diesels, les sources d'eau ultimes, le centre de crise local (CCL). Il y a un certain nombre d'autres affaires dont je ne vous ai pas parlé, qui sont relatives notamment aux agressions extrêmes, (les parcs à gaz eux ont déjà été évoqués précédemment), le local bore concerne la maîtrise du risque chimique pour nos exploitants. On a également une aire d'entreposage de tubes. On fera bientôt un remplacement des générateurs de vapeur, prévu plutôt après 2017-2018, on va donc construire sur cette aire, au sud du site, un certain nombre de bâtiments et ateliers. On a construit récemment (avant fin mars 2015) des bassins de confinement à l'extrémité de nos émissaires d'eaux pluviales, afin de confiner une éventuelle pollution du site avant qu'elle ne soit rejetée dans le canal de rejet. On aura des dispositions de gestion d'incendie de grande ampleur (j'ai mis un camion de pompier sur le slide vu que ces dispositions sont un peu moins visuelles). Ceci nous permettra de gérer les incendies dont on parlait tout à l'heure, avec des dispositions appropriées de pompage et de débits très importants.

Enfin, ce qui est un peu moins visible évidemment, c'est tout ce qui se passe dans l'îlot nucléaire, à travers les 150 modifications en VD3 dont je vous parlais tout à l'heure. Vous voyez que la cartographie du site a changé en quelques années.

J'ai fini mon exposé, si vous avez des questions ?

Question de Roland Desbordes (président de la CRIIRAD) : Vous avez beaucoup parlé de sûreté, c'est très compliqué, c'est très complexe, je ne crois pas que tout le monde soit spécialiste, en tout cas moi je n'en suis pas un. Je me fie à ce qui a été prévu concernant la suite pour Fukushima, je reviens un peu en arrière : le compte-rendu relatif aux évaluations complémentaires de sûreté qui a été fait en 2012 souligne beaucoup de choses à faire, pas spécialement à Saint-Alban mais sur l'ensemble des centrales nucléaires. Or, ces travaux ne sont pas tous terminés, loin de là, ça veut donc dire que l'on est dans un état de sûreté, si je comprends bien le français, qui n'est pas optimum, puisqu'il y a des travaux à faire. Cela a été reconnu, accepté par l'exploitant, et validé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire, comment peut-on aujourd'hui dire que l'on est dans une sûreté optimum ici, sur le site ? On parle beaucoup de progrès, etc., ok, peut-être, mais moi je ne peux pas entendre une seconde que nous sommes dans une sûreté optimum. L'ASN quand elle dit « globalement satisfaisant pour la sûreté », cela me rassure et en même temps, cela ne me rassure pas vraiment. Cela veut dire qu'il y a des travaux à faire, et là vous mélangez un peu tout dans les présentations. Les évaluations complémentaires de sûreté, elles doivent être prioritaires pour moi, elles ne sont pas optionnelles, il n'y a pas de délais. Moi quand je suis sur l'autoroute avec une voiture qui a des pneus en mauvais état, je ne repars pas si je n'ai pas de roue de secours, etc...Donc je ne trouve pas normal que l'on continue à faire fonctionner des installations nucléaires en sachant qu'elles ne sont pas à leur niveau normal. Après on parlera du grand carénage et des visites décennales mais là on a tout mélangé et on ne sait plus ce qui est ECS, etc...Evidemment, il y a des recoupements là-dedans je comprends bien, mais pour moi ce n'est pas normal. Concernant les visites décennales (néanmoins vous avez parlé de visites de sûreté), dans les bilans décennaux, il y a aussi un bilan environnemental qu'il ne faudrait peut-être pas oublier. Le 1^{er} bilan environnemental de Saint-Alban c'était il y a 20 ans, il n'était pas bon, nous l'avions critiqué, il y avait un gros travail à faire. Il était totalement scandaleux ce bilan décennal. J'espère que là il y aura un

bilan décennal et qu'il sera correct cette fois, en tout cas moi je serai vigilant. Dernière chose, on parle du grand carénage, vous en parlez comme si c'était quelque chose qui était acquis, « c'est dans les tuyaux, ça roule, il y a des échéances, voilà en gros ce que l'on va faire », etc... Or ça veut dire que les pièces qui seront changées sont déjà je pense en cours de fabrication, elles sont dans les tuyaux elles aussi. Or, il est sorti un décret en janvier de cette année, venant modifier un décret de 2005 qui dit que des pièces non conformes à la fabrication pourront quand même être montées dans des installations. Cela m'inquiète plutôt, je suis désolé de cette situation-là : ça existait en 2005, ce n'était pas applicable, aujourd'hui par un décret de janvier 2016 cela devient applicable. On parle de la cuve de l'EPR de Flamanville, mais pour moi ce n'est pas seulement ça, cela concerne toutes les pièces qui sont en cours de fabrication, qui pourront sortir de fabrication et être montées dans l'installation, même si elles ne sont pas conformes, c'est ce qui est écrit dans le nouveau texte. De votre côté, vous aurez simplement à prouver que même si elles ne sont pas conformes ça n'a pas d'incidence majeure sur la sûreté, je suis désolé mais pour moi là on joue sur les mots, merci.

Réponse de Mr Nietto (EDF) : Je vais essayer de vous faire la réponse. Suite à l'accident de Fukushima, comme tous les accidents graves, majeurs, qui peuvent survenir, EDF se fait fort de tirer le retour d'expérience, au regard des évaluations complémentaires. L'ASN s'était positionnée en temps réel sur la sûreté des réacteurs, EDF s'est positionné, l'ASN s'est positionnée, nos réacteurs sont sûrs. Par contre on veut dégager encore des marges, si on peut revenir sur le slide, on vous a parlé de radiateurs, du Diesel, concernant les prescriptions dans le cas des vents violents (« grand vent »), on prend pour hypothèse que vous avez un typhon qui arrive, qui prend deux twingos, qui les transporte et qui vient les mettre sur le toit des diesels, d'où la protection contre les écrasements, on est dans des hypothèses probabilistes infimes...

Question de Roland Desbordes (CRIIRAD) : Mais pas nulles ?

Mr Nietto (EDF) : Comme dans toute industrie, l'état nul n'existe pas, vous n'avez qu'à regarder les statistiques, par contre EDF se fait fort de dire que l'on va prendre cette hypothèse. Le tsunami très certainement on ne l'aura pas, pourtant on n'a pris des dispositions. L'inondation c'est un vrai risque et je vais y venir, on a également ensemble présenté dans cette CLI le risque majeur « Vouglans » (barrage). Vous verrez principalement dans les arrêtés qui vont sortir que la côte maximale de débordement est même inférieure (elle a été réévaluée) à la plate-forme du site. On voit bien que l'on a pris un certain nombre de dispositions pour encore accroître les marges de sûreté, ça coûte à EDF 10 milliards d'euros, il n'y a aucun autre exploitant dans le monde suite à Fukushima qui a pris des dispositions pareilles, aucun autre. EDF le fait parce qu'on considère que c'est bon de le faire. Après on peut comprendre qu'on ne peut pas en un jour, mettre un diesel supplémentaire surélevé sur les 58 réacteurs du parc. La commande est partie, on a pris l'engagement avec l'ASN que cela sera fait pour 2018 et on aura un diesel supplémentaire dimensionné au séisme « ++++ », rehaussé, etc.... Cela sera fait, c'est l'engagement du parc vis-à-vis de l'ASN. Tout ne se fait pas en un jour mais par contre, s'il y avait le moindre doute sur la sûreté d'un réacteur, moi en tant que Directeur je n'accepterai pas son exploitation et l'ASN ne tolérerait pas une telle situation. Il y a un programme, ce programme il est fait, on a 27 décisions, on respecte strictement les échéances, ce sur quoi on s'est engagé, et à fin 2018, le programme sera fait tel qu'on l'a pris dans l'engagement (59'11"). Sur le bilan environnemental post-visite décennale, je m'engage naturellement, je me ferai un grand plaisir de vous faire visiter la centrale, ses activités, et, on fera ici bien entendu le bilan environnemental de cette visite décennale.

Mr Escoffier (ASN) : Peut-être dire juste un mot pour compléter la réponse de Mr Nietto, du point de vue de l'ASN. Il y a un certain nombre de modifications qui ont été demandées dans des délais plus courts et qui ont déjà été mises en place, comme des générateurs

électriques de secours. Ainsi, un système électrique de secours a été installé sur le toit des bâtiments dans des délais beaucoup plus courts. Par exemple celui que l'on voit en bas à droite, ça c'est des équipements qui ont été installés très rapidement parce que c'était techniquement faisable. Par contre on est bien dans une démarche de réévaluation de sûreté, c'est-à-dire que l'on a rehaussé les standards. Si on regarde les niveaux d'inondation qui sont pris en compte, les niveaux de vitesse de vent, les températures, le séisme, toutes les exigences ont été rehaussées. Donc clairement il faut un certain délai pour installer les équipements étant donné qu'il s'agit d'une démarche de réévaluation. Si je prends l'image de la voiture, que vous preniez tout à l'heure, ce n'est pas une histoire de juste changer les pneus, c'est « si on décide qu'il faut installer des airs-bags sur toutes les voitures », on ne dit pas du jour au lendemain « toutes les voitures devront avoir des airs-bags, y compris celles sur lesquelles c'est techniquement impossible ».et On met en place un planning pour équiper progressivement les voitures existantes.

Remarque de Roland Desbordes (CRIIRAD) : Il n'y a pas les mêmes risques là.

Mr Escoffier (ASN) : Oui, mais on ne pouvait pas du jour au lendemain remonter tous les standards de résistance aux événements extérieurs et s'attendre à ce que cela soit fait en quelques semaines, car ce que l'on demande c'est beaucoup plus haut, et qu'on parle d'événements qui ont une probabilité très faible de se produire.

Par contre on est très vigilants sur les délais, et je terminerai par ça. L'ASN fait une inspection chaque année, sur chaque centrale pour vérifier que tous les délais soient respectés. C'est une inspection qui est assez lourde, où l'on reprend tous les échéanciers, tous les travaux pour vérifier que tout soit fait dans les délais. En l'occurrence sur Saint-Alban, on n'a pas constaté de retard lors de l'inspection de cette année.

Question de Roland Desbordes (CRIIRAD) : Et concernant l'arrêté relatif à la conformité des pièces ?

Mr Escoffier (ASN) : Concernant l'arrêté sur les pièces, je ne connais pas le sujet de manière détaillée, donc je propose que l'on vous apporte la réponse à une prochaine CLI, je n'ai pas la réponse précisément sur ce texte-là.

Mr Nietto (EDF) : L'arrêté cité, c'est l'arrêté « ESPN » (arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaire). Il a été effectivement décidé en France de nouvelles normes sur la fabrication des pièces, et de fait il faut savoir que ces normes-là ne s'appliquent nulle part dans le monde. Pour autant, cela a été le choix de la France de les définir, de les mettre en application. Il y avait un certain nombre d'appareils qui étaient fabriqués, se trouvant sur étagères ou en exploitation. De fait, si vous prenez l'exemple de Blayais, on n'a pas pu remplacer les générateurs de Blayais alors que l'on en avait des neufs, on a été une année bloqué, compte-tenu de cette nouvelle évolution de calcul des normes. Il a été décidé au plus haut niveau (Autorité de sûreté) de donner un délai de 3 ans, de mémoire, à l'ensemble des exploitants, pas seulement à EDF, mais également à l'ensemble des fabricants pour se conformer à ce nouvel arrêté. Il n'y a aucun risque en terme de sûreté aujourd'hui, là encore on fait évoluer les normes à la hausse « +++ », et il faudra les tenir et s'y adapter clairement. Vous avez peut être lu cela dans la presse, je vais directement vous l'évoquer : concernant Areva, c'est en lien avec ce que vous disiez, il a été identifié des anomalies sur la fabrication de pièces. Il y a donc un audit qui est en cours, commandité par Areva, qui restitue à l'ASN très régulièrement avec une surveillance d'EDF, sur les pièces qui ont été fabriquées depuis 1967. C'est 10 000 dossiers qui sont passés en revue sur les anomalies, quelques anomalies ont été identifiées en termes de procédure de qualité. De fait, Areva a décidé de refaire une revue, un audit complet, de faire des démonstrations, et pour chaque appareil il n'y avait aucun risque vis-à-vis de l'exploitation d'aujourd'hui, et, pour ceux qui sont en étagères d'exploitation future.

Question de l'Assemblée : On parle de « pompage en nappe », avec des travaux en 2018, que dit la Police de l'eau par rapport à ces pompages en nappe, est-ce qu'il n'y a pas d'incidence sur tout le territoire ?

Réponse de Philippe Launé (EDF) : Nous n'avons pas encore déposé les dossiers réglementaires, évidemment tout le monde sera consulté, cela se situe sur l'installation nucléaire de base. Ce sera en 1^{er} chef l'ASN qui sera consultée à travers ce que l'on appelle l'article 26, c'est une modification notable de l'installation. Il n'y aura pas d'impact, c'est du pompage à vraiment très faible débit, c'est 20 m³/h vraiment en cas de besoin. On va faire quelques essais évidemment de temps en temps pour s'assurer que ça fonctionne correctement, mais il s'agit vraiment de petits débits, c'est un appoint ultime, et c'est un pompage en nappe qui se situe sous la centrale. Donc pas de risque particulier de priver quiconque de cette ressource, c'est vraiment une disposition tout à fait ultime et tous les dossiers réglementaires seront émis pour acquiescer l'avis des différents intervenants.

Mr Escoffier (ASN) : Pour compléter la réponse de Mr Launé, c'est un dossier dont vous entendrez parler car cela va conduire à mettre à jour les autorisations de rejet et de prise d'eau de la centrale, qui avait été mises à jour il y a deux ou trois ans je pense. Dans la procédure il y a notamment une consultation de la CLI, et une consultation du CODERST donc à un moment, le projet vous sera présenté et l'ASN vous présentera les projets de décision qui réglementeront ces pompages. En l'occurrence, les nouveaux pompages n'ont pas vocation à être utilisés en permanence ; ce sont des pompages qui ne seront utilisés qu'en cas d'accident, sauf pour les essayer et vérifier qu'ils fonctionnent bien.

Elizabeth Celard : Vous avez d'autres questions ? Sachant que l'on reviendra sur ce sujet.

Mr Nietto (EDF) : Mme la Présidente si vous en êtes d'accord, on se fera un grand plaisir de vous accueillir, d'accueillir la CLI, durant la visite décennale pour faire visiter ces modifications sur le terrain.

Question d'André Buisson (représentant de l'association « Vivre ici ») : Je vous interroge sur le suivi qui est fait concernant la contamination des sols, qui n'est pas récente bien sûr, cela date des années 1950-60, et Tchernobyl en 1986, où en est-on actuellement ?

Mr Nietto (EDF) : Mr Descamps va vous répondre.

Réponse de Xavier Descamps (EDF - Mission SRE) : On évoquait tout à l'heure que dans le cas du réexamen de conformité du site, il y a un volet environnemental qui est abordé. Justement il y a un bilan décennal de réexamen de la situation radiologique des sols qui est intégré dans ce rapport qui sera transmis à l'ASN. Sachant que dans le cadre de notre activité d'exploitation, on a un bilan radio-écologique annuel qui est réalisé, on fait un certain nombre d'actes périodiques de surveillance au niveau de la centrale. Il y a ainsi un certain nombre de prélèvements qui sont réalisés au niveau de végétaux, au niveau du lait produit par les animaux qui sont dans des exploitations autour du site. Des prélèvements de végétaux sont également réalisés sur des parties plus immergées, ainsi que des prélèvements de sédiments dans les zones de rejet : afin de mesurer, de manière annuelle, l'impact radio-écologique de l'exploitation du site. Vous avez à la fois une surveillance permanente qu'on évoquait dans le règlement de nos prescriptions élémentaires concernant les rejets du CNPE, mais il y a toute une somme d'obligations et d'actions que l'on mène vis-à-vis de la surveillance de l'environnement et de la maîtrise des impacts vis-à-vis de l'exploitation du site. On avait présenté d'ailleurs ce point dans le cadre du DARPE qu'évoquait la Présidente de la CLI tout à l'heure concernant les règlements qui sont en application depuis janvier 2015. On vous avait alors présenté l'étude que l'on avait réalisée dans le cadre de ce dossier, à savoir une réévaluation de l'impact radiologique des rejets du

site qui ont montré qu'on était inférieur au millième de la limite réglementaire d'une personne qui est du domaine public. Vous aviez eu une présentation justement de cette évaluation qui a été réalisée, à la fois concernant l'impact sur l'environnement proche du site en termes d'atmosphère, mais également au niveau de la contamination des sols (l'impact était global).

Question de Roland Desbordes (CRIIRAD) : J'en profite pour réagir, sur deux points :

1) L'exploitant fait des mesures réglementaires tout au long de l'année, le bilan qui est présenté selon la loi TSN n'est qu'un résumé, il y a très peu de choses là-dedans. Donc nous demandons, et certains exploitants jusqu'à présents n'ont pas posé de problèmes pour transmettre l'ensemble des mesures qui sont faites par le site, par l'exploitant dans son environnement qui est notre environnement aussi à nous, et que cela soit transmis au secrétariat de la CLI, ou à la CRIIRAD directement. En tout cas nous sommes demandeurs officiellement de ce type de documents.

2) La CRIIRAD fait aussi des mesures dans l'environnement, dans le cadre de la surveillance, en particulier avec les réseaux de balises de contrôle de radioactivité de l'air. On souhaiterait pouvoir aussi apporter à la CLI, à la connaissance de tous, ces résultats. On fait moins de mesures que vous parce que l'on n'a pas les mêmes moyens, mais on en fait. Ce serait intéressant pour les gens je pense, en tout cas c'est mon souhait, de le proposer à une prochaine CLI, à l'automne, voire en début d'année prochaine, qu'il y ait une présentation qui soit faite des travaux que nous avons réalisés. En tout cas nous demandons déjà que pour l'année 2015, vous nous fournissiez tous les résultats des travaux que vous avez fait, les mesures, les lieux, etc... enfin le rapport complet, merci.

Mr Nietto (EDF) : Il y a le rapport annuel qui est diffusé tous les ans, dans le détail, qui vous précise où sont fait les prélèvements, quels sont les résultats des mesures, etc.

Roland Desbordes (CRIIRAD) : Donc l'ensemble des mesures ?

Mr Nietto (EDF) : C'est un rapport qui donne l'ensemble des prélèvements, où sont les balises, les mesures, etc...

Roland Desbordes (CRIIRAD) : Vous pouvez nous le transmettre par version informatique ? Je ne parle pas de version papier.

Mr Nietto (EDF) : On y reviendra, je prends votre question.

Roland Desbordes (CRIIRAD) : C'est oui ou non ?

Mr Nietto (EDF) : J'ai pris votre question, je vous ferai une réponse, sous l'angle informatique c'était ça votre question.

Question de Patrick Henriot (St Pierre de Bœuf) : Il me semblait qu'il devait y avoir des mesures de faites sur la veine d'eau chaude, à l'aval de la centrale, pour voir la dilution de cette veine, voir comment ça se passait. Car dans le nouveau DARPE on a mis des balises, a priori du côté de St Pierre de Bœuf, afin de contrôler la rive droite du Rhône parce qu'il n'y avait aucun contrôle sur cette rive. On m'avait répondu qu'en plus on devait faire des mesures de dilution de cette veine d'eau chaude en aval du site.

Mr Descamps (EDF) : Par rapport aux nouveaux règlements qui sont dans le DARPE et la demande qui a été faite par EDF de pouvoir être en situation de débit Rhône qui pourrait être inférieure à 300 m³/s mais supérieure à 255 m³/s, on a en effet établi un protocole de surveillance et de prélèvement, notamment côté Rhône court-circuité, et bases nautiques au niveau de Saint-Pierre de Bœuf, si on était amené à faire des rejets dans cette situation. Il se trouve que depuis la mise en application de ces nouveaux règlements, nous n'avons pas

réalisé de rejets avec ce débit donné, on a donc toujours réalisé des rejets conformément à l'ancien arrêté interministériel qui s'appliquait depuis 2000, c'est à dire un débit du Rhône supérieur à 300 m³/s. Ceci étant, de manière complémentaire, c'est ce qu'on vous avait présenté, on a à la fois un suivi radio-écologique annuel que j'évoquais justement tout à l'heure sur le suivi des impacts du site, qui a étendu la zone de prélèvement, à la zone de Saint-Pierre de Bœuf. On a donc des prélèvements annuels qui ont été réalisés en 2015, qui vont se poursuivre en 2016 et qui seront également faits en 2017 (prélèvements de sédiments, de végétaux, et d'eau qui seront réalisés dans cette zone-là). Concernant l'étude de dilution que vous avez évoquée, celle-ci est engagée depuis 2015. On a eu un certain nombre de thermographies aériennes qui ont été réalisées, qui vont être reconduites cette année en 2016, et pour lesquelles un rapport de conclusion est prévu fin 2017. Donc on a trois périodes de mesures qui sont prévues pour suivre des situations de bas débit. En 2015, par rapport aux situations que j'ai évoquées, l'objectif est bien d'avoir une situation de rejets que l'on observe en termes de thermographies aériennes et pour des valeurs de débit Rhône autour de 500 m³/s. On a fait ces mesures en 2015, et donc comme on vient de l'évoquer on les reconduira en 2016 et 2017. Voilà pour répondre à votre question où on en est sur ces trois points.

Stéphane Bowie : D'autres questions ? Pour continuer sur le grand carénage, comme Mme la Présidente l'a évoqué tout à l'heure, on a proposé lors du dernier Bureau de constituer un groupe de travail, à l'identique de ce qui avait été fait sur le DARPE l'année dernière. Le bureau a validé que le groupe de travail serait composé d'un à deux représentants par collège, et que ce groupe de travail ira voir EDF, afin qu'on leur explique un peu plus profondément, qu'on étudie effectivement les différents documents qui pourraient être mis à notre disposition et qu'on échange avec eux sur les questions qu'ils pourront se poser. Un rendu sera fait de ce groupe de travail. Sachant qu'en tout état de cause, ceux qui ne pourront pas forcément participer à celui-là, s'il y a trop de personnes, pourront participer au groupe de travail sur l'autre VD et qu'on pourra aborder des thématiques différentes sur l'une et l'autre. J'ai déjà eu Mr Freycenon qui s'est porté volontaire, et Mr Genty, est-ce qu'il y a d'autres volontaires déjà présents dans la salle avant qu'on fasse un mail de sollicitation à l'ensemble des membres ? Mr Dubouis. D'autres personnes sont intéressées ? Mr Henriot. On va vous resolliciter par mail pour voir s'il y a d'autres volontaires, sachant que les modalités de fonctionnement seront fixées à l'issue de la première réunion qui sera réalisée. On fixera la façon dont on va travailler, pour ne pas non plus interférer avec l'ensemble de tâches que doit faire EDF. L'objectif c'est de travailler en amont sur cette fin d'année, pour pouvoir aller ensuite éventuellement sur des points plus précis l'année prochaine durant la réalisation effective de la visite décennale. Y'a-t-il des questions sur ce principe ?

5. Budget prévisionnel de la CLI

Stéphane Bowie prend la parole (voir présentation PPT) :

Je passe au point suivant qui est le budget prévisionnel de la CLI et qui doit être voté par la CLI (le document vous a été envoyé). Le budget prévisionnel est de 30 050 € pour cette année, il est supérieur à celui de l'année dernière, mais en même temps on a réévalué un peu les charges courantes, donc sur le fond il a un peu diminué. Son augmentation est principalement due à l'obligation qui est faite annuellement d'organiser une réunion publique, qui est celle que l'on a faite le mois dernier. Dans ce budget, on retrouve la cotisation à l'ANCCLI, les frais de fonctionnement, les frais de déplacement pour les membres de la CLI représentants la CLI à l'Assemblée générale de l'ANCCLI (l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information). En effet, comme on est adhérent, on a des membres qui sont conviés donc on leur rembourse réglementairement

les frais, comme cela avait été validé dans le règlement intérieur. Sachant que l'année dernière on a eu un seul frais à rembourser pour un trajet aller-retour Paris sans hébergement, cela a contribué à diminuer un peu les charges courantes. Concernant les actions de communication, on a la programmation d'au moins 3 réunions de CLI, comme ce qui avait été validé, afin d'éviter d'avoir des ordres du jour qui soient trop lourds, des réunions qui durent trop longtemps, ou encore que l'on n'ait pas la possibilité soit de répondre aux questions, soit de passer en revue tous les points à l'ordre du jour. On a également des réunions de bureau, on a la réunion publique, et ensuite des actions de communication individuelles, en particulier la lettre de la CLI. Il y a une première lettre qui est parue en début d'année, qui était celle de l'exercice précédent et on pense en faire paraître une autre, notamment sur cette fin d'année sur le grand carénage. Voilà le budget, sachant que celui-ci fait l'objet d'une demande de subventionnement à l'ASN, qui peut subventionner jusqu'à 50% de ce budget (par rapport au prévisionnel). On est toujours un peu en-dessous du prévisionnel, mais on ne le dépasse pas. Cette année je crois qu'on était à 54% de subventionnement de la part de l'ASN, donc légèrement au-dessus. Avez-vous des remarques sur ce budget ? Des oppositions ? Parce qu'il faut le voter. Oui, Mr Desbordes ?

Mr Roland Desbordes (CRIIRAD) : Je crois que ma position, enfin la position de la CRIIRAD est connue, nous sommes contre la cotisation à l'ANCCLI. Qu'il y ait des participations volontaires, d'accord, mais quand ça s'inscrit dans le cadre d'un budget pour nous c'est différent, dans la mesure où l'ANCCLI a un partenariat avec l'IRSN qui est l'expert de l'état et aussi des exploitants. Nous estimons qu'il y a un conflit d'intérêt majeur à ce niveau-là, c'est pour ça que nous ne sommes pas pour que la CLI cotise à l'ANCCLI.

Question de l'Assemblée : J'ai compris qu'on avait des recettes au niveau de 50% des dépenses, mais les 50 autres % sont financés comment ?

Réponse de Mr Stéphane Bowie : Par le Département.

Mme Celard (Mme la Présidente) propose de passer au dernier point à l'ordre du jour « Questions diverses ».

6. Questions diverses

Question d'Elizabeth Celard : Est-ce qu'on peut comme je l'ai évoqué à un moment donné, avoir un point rapide afin de savoir s'il y a eu des « mouvements sociaux » au niveau de la centrale ?

Réponse de Mr Nietto (EDF) : Ce qui vous intéresse c'est de savoir si le mouvement national vis-à-vis de la loi El Khomri peut avoir un impact sur la sûreté des installations ? Je crois que c'est ça la question ?

Elizabeth Celard : Oui c'est ça.

Réponse de Mr Nietto (EDF) : Clairement c'est non. J'ai des partenaires sociaux qui sont pleinement responsables, j'ai des salariés qui sont pleinement responsables, qui ont la « culture sûreté », donc quand il y a un mouvement social sur la journée et bien c'est comme dans toute industrie comme par ailleurs. Il y a appel ou pas de la part des partenaires sociaux et les gens se positionnent en disant je suis gréviste ou je ne suis pas gréviste. Au dernier mouvement, on avait 30% d'effectif présent, 22% sur l'effectif total étaient grévistes, donc forcément la sûreté des installations est garantie, c'est clair, ce n'est même pas discutable. Après les gens qui ne travaillent pas, puisqu'ils sont grévistes, c'est

un droit, et bien forcément il y a des activités qui ne se font pas. Quand on dit que l'on prépare les visites décennales 2017-2018, et bien ça ne se fait pas, mais cela fait partie de contextes particuliers, spécifiques, ponctuels et qui ne sont pas spécifiques à Saint-Alban, c'est un sujet « national ». En tout cas, clairement il n'y a aucun enjeu sur la sûreté des installations.

Elizabeth Celard : En tout cas je crois que la population se posait des questions.

Question de Roland Desbordes (CRIIRAD) : Une question, j'avais demandé à Mr Bowie si c'était à l'ordre du jour, cela concerne l'élargissement de la zone PPI, qui a été annoncé par Mme Royal le 26 avril dernier. C'est peut être un petit peu tôt, mais j'aimerais qu'on en parle, et que la CLI soit au cœur de ce problème parce qu'élargir une zone PPI c'est une chose, mais après, c'est tout ce qui va avec la zone PPI. L'ASN avait à un moment donné mis sur la table des possibilités de restriction de l'urbanisme, en tout cas une maîtrise de l'urbanisme. Cela implique beaucoup de choses, ce n'est pas seulement la distribution des comprimés d'iode, vous avez compris.

Elizabeth Celard : Ce point, je l'avais évoqué tout à fait au début, sachant qu'à un moment donné on avait envisagé de le mettre à l'ordre du jour. Mais compte-tenu qu'il n'y a aucun élément précis hormis l'annonce, on n'a pas pu l'aborder aujourd'hui. Sachant qu'à la prochaine CLI, si on a plus d'éléments, Mme le Sous-Préfet abordera ce point.

Stéphane Bowie : Ça fait partie des sujets que l'on va surveiller de près, parce qu'aujourd'hui on se pose tous la même question : comment cela va-t-il se mettre en œuvre ? Peu importe nos sensibilités, aujourd'hui c'est le brouillard puisque hormis l'annonce il n'y a rien d'autre, personne n'est en capacité de dire ce qu'il y a dans ce projet.

Elizabeth Celard : On est tous en attente.

Question de Michel Etienne (Association « Sauvons notre futur ») : J'aurai une question concernant la réactualisation du PPI. La dernière réactualisation du PPI date de décembre 2010, et normalement le PPI doit être réactualisé tous les 5 ans, alors est-ce qu'il y a un calendrier qui est en place, qu'est-ce qui est prévu pour réactualiser ce PPI ?

Réponse de Mr Nietto (EDF) : Je pense que c'est une question à poser aux services de l'Etat.

Réponse de Stéphane Bowie : Je suis désolé, il n'y a pas de représentant, on avait sollicité les représentants de l'Etat pour qu'ils soient présents mais ils nous ont fait la même réponse qu'on vous a fait sur le PPI, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'information et ils n'ont pas pu se libérer par ailleurs. Sachant que normalement en 2017, si je ne me trompe pas, est prévu un exercice PPI sur la centrale. Les révisions de PPI permettent de mettre à jour à minima ces PPI. Par ailleurs, autre élément que l'on a pas évoqué juste avant, c'est que la loi de transition énergétique qui a été votée l'année dernière, met aussi les CLI en avant dans le cadre des révisions de PPI, puisque la CLI doit participer aux travaux et émettre un avis sur ce PPI. En tout état de cause, s'il y a une révision qui doit être faite, et elle sera faite puisque les services de l'état sont très attentifs sur la partie nucléaire, la CLI sera associée, et devra émettre un avis sur le nouveau PPI.

Question de Roland Desbordes (CRIIRAD) : Dans la Drôme qui est tout près d'ici, il y a aussi une rénovation/refondement du plan Orsec relatif aux radiations, il s'agit ici d'une action départementale. Par contre les CLI ne sont pas consultées, je trouve ça un peu curieux, les maires eux sont consultés. Concernant l'Isère, je ne sais pas où ça en est ?

Réponse de Stéphane Bowie : Pour l'Isère, je n'ai pas d'informations spécifiques, les

services de l'Etat compétents ne sont pas présents comme on l'a dit. Après je n'ai pas d'informations là-dessus, je sais qu'aujourd'hui on a quand même de bonnes relations. Hormis les CLI, j'ai d'autres relations avec les services de l'Etat qui s'occupent de tout ce qui est gestion d'urgence et de crise sur d'autres domaines. Ca se passe bien, par contre je sais qu'il y a des différences entre les départements : il y a des différences de traitement, comme il y a des différences de transmission de documents, pour un même exploitant, en fonction des départements et des sites. C'est tout ce que je peux vous apporter comme réponse aujourd'hui, je n'ai pas eu d'informations, sachant que les services de l'état avancent aussi en fonction de leurs moyens, je sais que pour certains c'est compliqué en ce moment.

Question de l'Assemblée : Bonsoir, on est en pleine campagne de renouvellement des comprimés d'iode, et il se trouve que dans notre village à Salaise, il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas reçu leur courrier et d'autres personnes qui l'ont reçu. Alors est-ce qu'il faut l'attendre, est-ce qu'il faut aller directement en pharmacie ? Comment faire quand on n'a pas eu le courrier ?

Stéphane Bowie : Vous êtes dans ce cas-là vous aussi, Mme La Présidente ?

Réponse d'Elizabeth Celard : Moi-même je n'ai pas reçu le courrier. On peut aller à la pharmacie avec un justificatif de domicile. D'autre part, il y a un projet de relancer l'ensemble des personnes qui ne sont pas allées chercher les comprimés. En septembre il y aura une nouvelle relance.

Réponse de Stéphane Bowie : Ce point était déjà remonté lors de la réunion publique, j'avais eu l'information notamment de la ville de Salaise-sur-Sanne, j'avais eu également l'information de la Présidente, et j'avais transmis ces informations à la Sous-Préfecture afin qu'ils en tiennent compte. C'est vrai qu'aujourd'hui il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas reçu leur courrier. La réponse qui avait été faite lors de la réunion publique c'est qu'en tout état de cause ils pouvaient se déplacer avec un justificatif de domicile, à la pharmacie. Cependant, on a eu des informations comme quoi, même avec un justificatif certains pharmaciens étaient retors à délivrer les éléments. Faites le remonter et nous on le transmettra à la Préfecture, par ailleurs, comme l'a dit Mme la Présidente, il y a une relance qui va être faite en septembre. De toute façon la CLI interrogera les services de l'Etat pour avoir le bilan de fin de campagne de distribution des comprimés d'iode, un bilan chiffré, avec les chiffres approximatifs des personnes qui se sont déplacées pour les récupérer.

Elizabeth Celard : En espérant que le pourcentage sera très confortable par rapport à ce qu'il est aujourd'hui ou du moins ce qu'il était la dernière fois.

Remarque du Dr Causse, pour le Conseil de l'Ordre des Médecins : Je comprends tout à fait la réticence des pharmaciens à délivrer des comprimés d'iode parce qu'il peut y avoir une itinérance des personnes pour aller dans plusieurs pharmacies. Donc s'il n'y a pas de papier officiel disant qu'ils peuvent se servir, il n'y a pas de raison que les pharmaciens délivrent de façon multiple des médicaments qui ne sont pas forcément indispensables.

Stéphane Bowie : C'est la réponse qui avait été apportée lors de la réunion publique par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Elizabeth Celard : Il faut donc attendre la 2^{ème} relance.

Clôture de la séance

Mme la Présidente conclut en indiquant que la prochaine CLI aura lieu au dernier trimestre 2016, comme évoqué en début de réunion, et qu'il y a déjà un certain nombre de pistes et de sujets à mettre à l'ordre du jour.

Mme la Présidente remercie les personnes de la centrale et de l'ASN, et tout particulièrement Mr Genty, qui met à disposition régulièrement la salle où se tiennent les réunions de la CLI (salle à la fois agréable et située dans une zone de stationnement accessible de surcroît). Elle remercie également toutes les personnes qui ont pris du temps pour venir participer à cette CLI.

Enfin, Mme La Présidente invite les intervenants à se rassembler afin de réaliser une photo.

La Présidente de la CLI



Elisabeth Celard

[Cliquez pour retourner à l'article](#)